



Envoyé en préfecture le 23/12/2023

Reçu en préfecture le 23/12/2023

Publié le

ID : 053-215300013-20231207-DLB1002023-DE

S'LO

CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLÉ

Délibération n° 100-2023

Date de convocation : le 1^{er} décembre 2023

Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 16
Absent(s) excusé(es) : 1
Pouvoirs : 2
Votants : 18
Majorité absolue : 10

L'an deux-mille-vingt-trois, le 7 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

Etaient présents : BERNARD Catherine, BLANCHET Patricia, BRY Nathalie, BUREAU Marylène, COUSIN MANCEAU Myriam, DAUGEARD Michel, de CHALAIN Véronique, de LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, MARIE Loïc (à partir de 20h35), MASSOT Tristan, MORDRELLE Francis, MOUSSU Carine, PORTAIS Valéry, SEGRETAIN Séverine, SEVIN Cyril.

Etaient représentés : GOUINEAU Jean-Dominique donne pouvoir à DESTAIS Sébastien
MASSELIN Pascal donne pouvoir à de LORGERIE Anne-Isabelle

Etaient excusés : FOURNIER Eric

Secrétaire de séance : COUSIN MANCEAU Myriam.

FINANCES

Tarifs des services communaux au 1^{er} janvier 2024

TARIFS DES LOCATIONS SALLE DES LAVANDIERES et SALLE DES SPORTS

Francis MORDRELLE, adjoint à la vie associative, expose,

Considérant que certains tarifs portaient à confusion et manquaient de clarté et dans le but d'être plus attractif, un travail a été conduit en commun par les commissions finances et vie associative (2 réunions en présence de l'agent d'accueil) qui a abouti sur une proposition de nouvelle répartition de la grille de tarifs.

Le créneau « après-midi + soirée » a été créé ainsi que la distinction pour les associations communales entre les manifestations à but lucratif et non lucratif. Une option est ajoutée pour la cuisine (90€). Ces 90€ ont été retirés de l'ensemble des autres tarifs. Le tarif Saint Sylvestre a été revu à la baisse.

Il est proposé d'adopter la grille de tarifs comme suit :

2024	COMMUNE et ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Sans chauffage	Avec Chauffage	Sans chauffage	Avec Chauffage
Demi-journée ou soirée <i>(créneau de 5 heures)</i>	120 €	160 €	150 €	190 €
Journée <i>(8h à 20h)</i>	190 €	250 €	240 €	300 €
Après-midi + soirée <i>(14h le jour J à 8h J+1)</i>	240 €	320 €	300 €	380 €
Journée + soirée <i>(8h le jour J à 8h J+1)</i>	300 €	400 €	375 €	475 €
Week-end ou 2 jours (*) <i>(de 8h le jour J à 20h le lendemain (J+1) avec possibilité de mise à disposition la veille (J-1))</i>	400 €	530 €	495 €	630 €
Saint Sylvestre (*) <i>(de 8h le jour J à 20h le lendemain (J1) avec possibilité de mise à disposition la veille (J-1))</i>		640 €		760 €
Options :				
- Cuisine	90 €	90 €	90	90 €
- 1 jour supplémentaire (*)	120 €	160 €	150	190 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Manifestation à but lucratif <i>(cuisine incluse)</i>	160 €	160 €		
Manifestation à but non lucratif <i>(cuisine non incluse)</i>	Gratuit	Gratuit		
CAUTION salle	700 €			

LOCATION VAISSELLE		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location par article rendu lavé <i>jusqu'à 100 personnes maximum</i>	0,15 €	0,15 €
Caution	150,00 €	150,00 €

TARIFS SALLE DES SPORTS	
2024	ASSOCIATIONS
Carte d'accès (achat à l'unité)	10 €

(tarif créé par délibération n° 11-2021 du 18 février 2021 actant les modalités d'utilisation du service d'accès à la salle des sports et le tarif)

Envoyé en préfecture le 23/12/2023

Reçu en préfecture le 23/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 053-215300013-20231207-DLB1002023-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPLIQUER** les tarifs pour l'année 2024 conformément aux tableaux ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux présentes décisions.

Le 22/12/2023

*Le Maire,
Sébastien DESTAIS*

